



Projet de protection et réhabilitation des sols pour la sécurité alimentaire (ProSol)

Composante pays : Madagascar

RAPPORT DE L'ATELIER DE FORMATION DES PAYSANS MULTIPLICATEURS DE SEMENCES (PMS) – DEUXIEME VAGUE

Auteurs :

- RAKOTONDRAIVO Lovaniana, Chef de Service Officiel de Contrôle des Semences et Matériel Végétal (SOC)
- RAKOTONDRAFARA Onjatiana Jean Evà, Collaborateur au sein du Division Formation et Homologation des variétés (SOC)

Période : Du 12 au 17 Juin 2023

Lieu : Mahajanga, Madagascar

Cette publication a été produite avec le soutien financier du BMZ/ Ministère Fédéral de Coopération Economique et du Développement ainsi que celui de l'Union européenne dans le cadre du Projet « Protection et Réhabilitation des sols pour améliorer la sécurité alimentaire » (ProSol) mise en œuvre par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH.

Son contenu relève de la seule responsabilité de auteurs et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne ni les points de vue de la GIZ.

Projet ProSol : Enceinte SOANALA MEDD, AMBATOBE, ANTANANARIVO 101 MADAGASCAR

Introduction

Le Projet de Protection et réhabilitation des sols pour améliorer la sécurité alimentaire (ProSol) soutient la Région Boeny dans le développement de l'agriculture. L'objectif de ce projet est d'améliorer la sécurité alimentaire du pays. Cet objectif s'aligne à la vision du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage qui consiste à l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire du pays. L'utilisation des semences de qualité étant l'un des facteurs clés à l'amélioration de la productivité agricole.

L'accès des producteurs aux semences certifiées, autres que riz, est encore limité dans la Région Boeny. Pour assurer la disponibilité et l'accessibilité des semences de qualité dans cette Région, le projet PROSOL collabore avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MINAE) via le SOC (Service officiel de contrôle des semences et matériel végétal) pour former les paysans membres des ONG partenaires du projet à la production de semences, en vue de leur agrément. En effet, la loi semencière en vigueur stipule que, tout Etablissement Semenciers (ES) doit être agréé par le SOC avant d'entamer toute activité liée aux semences. Cet agrément est matérialisé par la délivrance de la carte professionnelle appelée PAS ou « Permis d'Activités Semencières ». La formation dispensée par le SOC est l'une des conditions pour l'octroi du PAS, objet de la mission du SOC dans la Région de Boeny du 12 au 17 juin 2023 dernier.

Objectifs de la mission

Les objectifs de cette mission sont :

- Former les paysans membres du projet sur la production, le contrôle, la certification et commercialisation des semences en vue de leur agrément.
- Former les techniciens de l'équipe d'AFDI et des ONG de mise en œuvre (MAZAVA, AMADESE, SDMAD, AIM) pour assurer le rôle de technicien encadreur semencier.

Déroulement de la mission

Dates	Heure	Objets	Responsable	Lieux
12 Juin 2023	05h00 – 17h00	Voyage Tana – Majunga	Equipe SOC	
1^{er} jour de l'Atelier : 13 juin 2023	08h00 – 08h30	Accueil des participants et présentation	GIZ ProSol	Formation en salle
	08h30-08h45	Ouverture officielle de l'Atelier	AFDI	
	08h45-10h00	Présentation du programme prévisionnel de formation	GIZ ProSol	
	10h00-10h30	Recueil des attentes des participants pour la formation		
	10h30 – 11h00	Pause – café		
	11h-13h00	Présentation du SOC (fonction, activités, objectifs) Présentation de la loi semencière et du décret sur la production, le contrôle et la certification des semences	Equipe SOC	

	13h00 – 14h00	Pause déjeuner		
	14h00 – 14h30	Rappel des étapes effectués et à faire		
	14h30 – 15h30	Présentation plénière de la généralité sur les semences	SOC	
	15h30 – 16h30	Présentation sur le processus de certification		
	07h30 – 08h00	Accueil des participants	GIZ ProSol	
	08h00 – 08h30	Bref rappel des acquis de la première journée	Volontaire	
2ème jour de l'Atelier : 14 juin 2023	08h30 – 09h30	Formation sur les Normes conventionnelles de production de semences de riz	SOC	
	09h30 – 10h00	Pause		Formation en salle
	10h00 – 11h30	Comparaison entre le système conventionnel et le SQD pour la production de semence	SOC	
	11h30 – 12h30	Règles générales relatives au système de production de semences SQD		
	12h30 – 14h00	Pause déjeuner		
	14h00 – 16h30	Présentation des Normes SQD Boeny	SOC	
3eme jour de l'Atelier : 15 juin 2023	07h30-08h00	Accueil des participants	GIZ ProSol	
	08h00-10h00	Travail de groupe sur le thème : comparaison entre la production de semences et la production de graines à consommer		Formation en salle
	10h00 – 10h30	Pause-café	SOC	
	10h30-11h45	Présentation des résultats de travaux de groupe		
	11h45 – 12h30	Restitution des résultats de travaux de groupe par le SOC	SOC	
	12h30 – 14h00	Pause déjeuner		
	14h00 – 16h30	Formation sur les activités post-récolte	SOC	
4eme jour : 16 juin 2023	06h30 – 10h30	Rendez-vous au Restaurant Gasy etc Déplacement vers Ampitolova (Mme Zoziane pour simulation de contrôle de semence	Equipe ONG	Formation en salle
	10h30 – 12h30	Visite de site de site FOFIFA Mangatsa par équipe SOC	SOC	
	12h30 – 14h30	Déplacement vers Majunga et Pause déjeuner		

	15h00 – 16h30	Réunion et présentation des avancements des activités semences SQD – Présentation des prochaines étapes et planification des missions avec SOC Central pour homologation Païement des participants	GIZ PROSOL (Safidy-Herimanga) - SOC- FOFIFA - Admin GIZ
17 juin 2023	05h00 – 16h00	Voyage retour Majunga – Tana	Equipe SOC

Points saillants de la formation

1. Formation en salle

La formation théorique a eu lieu à Mahajanga. Durant les trois jours de formation en salle, les thèmes suivants ont été exposés :

- Objectifs de la formation
- Importance du site web du SOC
- Législation semencière 94-038 du 03 janvier 1995
- Décret d'application de la législation semencière 2010-1009 du 14 décembre 2010
- Règlement technique général sur la production des semences en système conventionnel
- Règlements techniques annexes sur la production des semences de riz
- Règlements techniques généraux sur la production des semences dans le système SQD
- Normes de certification des semences dans le système SQD : groupes d'espèces allogames, légumineuses et potagères.
- Techniques de production des semences de riz, de maïs, des légumes et des légumineuses
- Conditionnement des semences
- Gestion de magasin de stockage des semences
- Remplissage de la Fiche de Déclaration de Culture
- Remplissage des formulaires de demande d'agrément et les dossiers à fournir.

Tout au long de la formation, les participants ont pu poser des questions et partager leurs expériences et leurs souhaits.

2. Formation pratique sur terrain

La formation pratique a été réalisée dans la commune d'Ampitolova chez un paysan bénéficiaire du Projet PROSOL producteur des semences. Une simulation sur le principe de contrôles aux champs a été montrée aux participants. Pour ce faire, un champ de production de riz pour la consommation a été choisi pour apporter des explications et démonstrations sur :

- La Vérification des informations inscrites sur la Fiche de Déclaration de Culture
- La vérification des distances d'isolement et de la superficie
- La pratique d'épuration au champ

- L'appréciation de l'état cultural et sanitaire de la culture

Durant la visite, les participants ont aussi pu profiter de visiter une production de lombricompost et de compost liquide.

3. Réunion entre SOC/FOFIFA/PROSOL sur les activités de caractérisation et d'homologation régionale de variétés

Pendant cette réunion, les points suivants ont été discutés :

- L'avancement de travaux de caractérisation des variétés dans le site de Mangatsa mené par l'équipe du FOFIFA Boeny.
- L'éclaircissement du processus d'homologation régionale des variétés par l'équipe du SOC
- Les résultats attendus du projet pour l'année 2023 concernant le registre des variétés dans le système SQD à Boeny (équipe du PRSOL Boeny)

Résultats

36 paysans et 09 techniciens ont été formés sur la production, le contrôle, la certification et le conditionnement des semences dans le système SQD et Conventionnel. L'agrément de ces paysans se fera après l'examen des dossiers de demande d'agrément. Par contre, les techniciens peuvent déjà assurer le rôle d'encadreurs semenciers.

Conclusion et recommandations

Cette séance de formation sur les semences a donc permis aux techniciens du projet à exercer le rôle d'encadreurs semenciers. Elle a pu renforcer la capacité des paysans dans la production des semences certifiés de riz, de maïs, de légumes et de grains secs.

Toutefois, il est toujours recommandé d'appuyer techniquement, matériellement et financièrement ces futurs producteurs de semences certifiées. Les appuis techniques concernent surtout le choix des parcelles pour la production de semences, la pratique de l'épuration aux champs qui nécessite une assistance particulière et un suivi à temps de la part des techniciens encadreurs semenciers, la détermination de la période idéale pour la récolte, les travaux de post récolte, le conditionnement et le respect des normes de certification tout au long de processus.

Atananarivo le 22 septembre 2023

Les missionnaires

- RAKOTONDRAIVA Lovaniana, Chef de Service Officiel de Contrôle des Semences et Matériel Végétal (SOC)
- RAKOTONDRAFARA Onjatiana Jean Evà, Collaborateur au sein du Division Formation et Homologation des variétés (SOC)